

Procès Verbal de réunion Conseil Syndical du mardi 22 mars 2016

Date de convocation : 09/03/2016
Lieu de la réunion : bureau du
syndicat
Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 5
Nombre de votes exprimés : 5

L'an deux mil seize, le mardi vingt-deux mars, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Xavier CHASSANG, Président ;
Présents : BARGAIN Claude, CHASSANG Xavier, DENAMBRIDE François-Marie, MOGENIER Guillaume, ROUGE Laurent.
Secrétaire de séance : DENAMBRIDE François-Marie

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 18 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Après s'être fait présenter le compte de gestion

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur Guillaume MOGENIER, désigné par l'assemblée, préside à la séance du vote.

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion,

Après s'être fait présenter le Compte Administratif du Président, incluant les restes à réaliser :

Résultats de clôture 2015 :

- investissement : - 21 435,97 €
- fonctionnement : + 68 482,98 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *adopte le compte administratif 2015*

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Le Conseil Syndical, réuni sous la Présidence de Monsieur Xavier CHASSANG,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de 68 482,98 € :

Résultat de l'exercice : 31 753,53 €

Résultat antérieur reporté : 36 729,45 €

- un besoin de financement en investissement de 21 435,97 € :

Résultat d'investissement : 19 322,03 €

Résultat antérieur reporté : - 6 792,40 €

Restes à réalisés : - 33 965,60 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- *Affectation en réserve au compte 1068 en investissement : 21 435,97 €*
- *Report en fonctionnement au compte R002 : 47 047,01 €*

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Président donne lecture par article de la préparation budgétaire 2016

Monsieur le Président informe l'assemblée que quelques ajustements ont été faits par rapport à la préparation budgétaire du 19 février dernier :

- ajustement des recettes et charges nordiques,
- prise en compte de l'entretien du relais radios et du projet de changement de l'antenne du relais,
- prise en compte d'une erreur d'imputations sur les exercices 2014 et 2015 à la demande du Percepteur,
- prévision de la 2^{ème} tranche de travaux pour la sécurisation de la route de Joux Plane.

Monsieur le Président précise que le montant des participations communales n'a pas été modifié malgré ces changements.

Le budget présenté s'équilibre ainsi :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 587 053,29 €

Dépenses et recettes d'investissement : 223 609,67 €

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après avoir entendu la présentation du budget 2016 par le Président :

- *Adopte le Budget Primitif 2016*

5. QUESTIONS DIVERSES

• DEMANDE DE TEMPS PARTIEL ANNUALISE DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Président informe l'assemblée de la requête de Madame Coffy, Adjointe Administrative 1^{ère} Classe. Cette dernière souhaite travailler à temps partiel annualisé, sur une base de 90% du temps de travail. Ce qui donne 6 mois de travail effectif à 100%, (de janvier à avril et de novembre à décembre) puis 6 mois sur une base de 80% répartis sur 4 jours par semaine (de mai à octobre). Ces dispositions seraient applicables à partir du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Directeur Général des Services informe l'assemblée que cela ne perturbera pas le fonctionnement du service

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Autorise Madame Coffy à effectuer un temps partiel annualisé à partir du 1^{er} janvier 2016, sur une base de 90% du temps complet.*

- **NAVETTE NORDIQUE**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a rencontré, accompagné de M Patrice Gain, le Directeur du SIVOM MSSV, syndicat porteur du marché des navettes « skibus ». Il semble que rien ne s'oppose à la desserte des sites nordiques via ce marché.

Ce point sera étudié lors d'une prochaine réunion du SIVOM MSSV.

- **DENEIGEMENT DU TRONÇON DE ROUTE DESSERVANT LE RELAIS DES VALLEES**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la route d'accès au restaurant le Relais des vallées est déneigée pendant la période hivernale. Cette route traverse la grenouillère du site nordique puis suit sur une centaine de mètres les pistes de ski de fond, jusqu'au restaurant.

Outre le fait que ce déneigement défigure le site, il représente de surcroît un danger pour les skieurs comme pour les engins de damage. Le sillon tracé mesure cet hiver entre 2 et 6 mètres de profondeur.

Monsieur le Président souhaite attirer l'attention des délégués des communes de Verchaix et de Samoëns afin que tous les éclaircissements nécessaires puissent être apportés auprès des Maires de ces communes.

Monsieur le Président ajoute que concernant la deuxième tranche de travaux de sécurisation de la route de Joux Plane, il acceptera de signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental à la condition expresse que le Conseil Départemental et les élus de Samoëns et de Verchaix s'engagent à faire respecter l'intégrité du site de Joux Plane, et ceci afin de faire prédominer l'intérêt général avant les intérêts particuliers du restaurateur.

- **CHIENS DE TRAINEAU**

Monsieur François-Marie Denambride informe l'assemblée que des remarques ont été déposées à la mairie de Sixt concernant l'utilisation des pistes de ski de fond pour l'activité « traîneau à chiens »

Monsieur le Président répond qu'il a parfaitement conscience des nuisances que peut induire la cohabitation skieurs/attelages. Cependant cette solution n'est retenue que dans le cas où la plaine de vallon n'est pas suffisamment enneigée.

Il faut savoir que l'essentiel des réservations sont faites courant novembre et qu'il est bien difficile d'annuler ces dernières au vue de nos engagements auprès des prestataires de l'activité, comme auprès de nos clients.

Monsieur le Président invite les délégués à réfléchir sur le maintien ou sur les modalités de mise en place de cette activité dans notre vallée, tout en gardant à l'esprit que celle-ci est très plébiscitée.

Monsieur le Président souhaite que le Conseil Syndical, lors d'une prochaine réunion dédiée aux activités nordiques, puisse se prononcer sur ce point

- **LES ITINERAIRES RAQUETTE**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il sera nécessaire pour l'hiver 2016/2017 de procéder à une nouvelle impression du topo « 15 promenades hivernales dans la vallée du Haut-Giffre ».

A cette occasion, il précise qu'il souhaite supprimer l'itinéraires situé sur le plateau des Saix, compte-tenu des contraintes liées à sa maintenance, et voir élargir l'offre vers des destinations plus « montagne », comme le refuge de Bostan par exemple.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Valide cette proposition*

La séance est levée à 20h

Le Président, Xavier CHASSANG

